# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

## définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné

### AIRBUS INDUSTRIE

#### Avions A300, A310 et A300-600

Désynchronisation des servo-commandes de direction

La présente Consigne de Navigabilité s'applique aux avions AIRBUS INDUSTRIE A300, A310 et A300-600 tous modèles certifiés et tous numéros de série.

Afin de détecter et de prévenir toute désynchronisation des servo-commandes de direction dont les conséquences pourraient être :

- une fatigue structurale associée aux contraintes antagonistes,
- en combinaison avec une panne moteur et la perte du circuit hydraulique associé, une dégradation de la maniabilité de l'avion,

les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité.

- 1/ Dans les 500 heures de vol suivant le 02 Novembre 1996, ou avant accumulation de 1300 heures de vol, à la dernière des 2 échéances atteinte, effectuer un contrôle de la synchronisation des servo-commandes suivant les instructions des Bulletins Service AIRBUS INDUSTRIE A300-27-188 Rev. 2, A310-27-2082 Rev. 2 et A300-27-6036 Rev. 2. En fonction des résultats du contrôle précédent effectuer une inspection structurale suivant les instructions des Bulletins Service AIRBUS INDUSTRIE A300-55-044, A310-55-2026 et A300-55-6023.
- 2/ Répéter le contrôle de désynchronisation toutes les 1300 heures de vol (si nécessaire, répéter les inspections structurales conformément aux intervalles spécifiés dans les Bulletins Service AIRBUS INDUSTRIE A300-55-0044, A310-55-2026 et A300-55-6023).

.../...

n/JYR

Date: 19/11/97 AIRBUS INDUSTRIE Avions A300, A310 et A300-600

96-242-208(B)R2

# NOTA:

Les résultats d'inspections réalisées avant le 29 Novembre 1997, suivant les instructions des Bulletins Service :

- A300-27-188 édition originale ou Rev. 1
- A310-27-2082 édition originale ou Rev. 1
- A300-27-6036 édition originale ou Rev. 1

sont considérés comme valides au titre de la présente Consigne de Navigabilité.

Réf. : Service Bulletins AIRBUS INDUSTRIE

A300-27-188

A300-55-044 A310-27-2082

A300-27-6036 A300-55-6023 (ou toute révision ultérieure)

A310-55-2026

La présente Révision 2 remplace la CN 96-242-208(B) Révision 1 du 26/03/1997.

# DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

CN originale : 02 NOVEMBRE 1996 Révision 1 : 05 AVRIL 1997 Révision 2 : 29 NOVEMBRE 1997